

APPEL À CANDIDATURE POUR LA COMMANDE DU TROPHÉE DU 4^{ÈME} PRIX 1 IMMEUBLE, 1 ŒUVRE

La charte 1 immeuble 1 œuvre est un programme de soutien à la création visant à installer des œuvres d'art dans des immeubles de bureaux ou d'habitation. Ce dispositif de commande artistique permet la diffusion de la création contemporaine dans le champ des arts visuels auprès d'un très large public. Le ministère de la Culture lance un appel à candidature pour la réalisation d'un trophée qui sera remis aux lauréats de la quatrième édition du prix 1 immeuble 1 œuvre, artistes et promoteurs.

Présentation du dispositif

Qu'est-ce que le programme 1 immeuble 1 œuvre ?

La charte 1 immeuble, 1 œuvre a été créée en décembre 2015 par le ministère de la Culture. En signant cette charte, les différentes catégories d'acteurs de l'immobilier (promoteurs, sociétés foncières, bailleurs sociaux), s'engagent à commander ou à acheter des œuvres d'artistes vivants pour les bâtiments, structures ou lieux d'habitation qu'ils construisent. Ils s'engagent pleinement à respecter les bonnes pratiques professionnelles telles que la juste rémunération des artistes-auteurs, le respect de leurs droits moraux et patrimoniaux et la contractualisation systématique. En septembre 2024, la charte 1 immeuble, 1 œuvre réunit plus de 80 sociétés dans un engagement commun.

Depuis sa création, le dispositif a permis l'installation de plus de 700 œuvres sur l'ensemble du territoire français. Ce programme de soutien à la création permet la diffusion de l'art contemporain auprès d'un très large public. Pour saluer l'engagement des artistes et entreprises, un prix, remis par le ministère de la Culture, distingue les œuvres exemplaires réalisées dans le cadre de ce programme. À cette occasion, un trophée est remis aux lauréats du prix.

Objectifs de la démarche

Le nouveau trophée, œuvre d'art originale multiple, qui sera remis aux entreprises de l'immobilier et aux artistes lauréats du troisième prix 1 immeuble 1 œuvre, a pour objectif de refléter la vitalité de la création artistique et de saluer le dialogue fructueux entre le champ des arts visuels et celui de l'architecture.

Les cérémonies des précédentes éditions du prix 1 immeuble, 1 œuvre ont fait l'objet de la remise de de trophées mettant à l'honneur la création contemporaine. En 2019, le trophée conçu par les designers Jean-Baptiste Fastez et Brynjar Sigurdarson était réalisé par la manufacture de Sèvres. Lors de la deuxième édition, en 2021, Mathieu Mercier s'est associé au Centre International de la Recherche sur le Verre et les Arts visuels (CIRVA) pour la réalisation de sculptures-trophées. En 2023, la dernière édition du prix 1 immeuble, 1 œuvre a remis des œuvres conçues et réalisées par la designeuse Pernelle Poyet.

Objet de la commande

Cette commande vise la réalisation d'un trophée, œuvre d'art originale multiple. Cette œuvre pourra mobiliser toutes les techniques et savoirs faire contemporains, y compris métiers d'art, d'une réalisation en 3 dimensions. Les dimensions du trophée devront être modestes, elles n'excéderont pas 20 centimètres de large et 30 centimètres de haut. Outre la réalisation du trophée, la commande prévoit aussi la réalisation d'un coffret de présentation du trophée et la mention « Prix 1 immeuble, 1 œuvre 2025 » sur le trophée ou son écrin. Le logotype officiel du ministère de la Culture figurera sur le trophée, ou à l'intérieur du coffret ou sur le coffret. Le logotype « 1 immeuble 1 œuvre », tel que présenté sur le site internet du ministère de la Culture, pourra être librement utilisé. La livraison du trophée à Paris est incluse dans la commande. 8 exemplaires du trophée sont attendus.

Qui peut déposer un dossier ?

Les particuliers ou entreprises privées peuvent déposer un dossier à cette démarche : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/commande-du-trophee-du-4eme-prix-1-immeuble-1-oeuvre>

Les candidatures (individuelles ou en groupement) sont à déposer sur Démarches Simplifiées. Chaque candidature sera composée d'un dossier artistique et d'un dossier administratif.

Procédure

Le marché sera conclu en vertu de l'[article R. 2122-8 du code de la commande publique](#).

Présélection sur dossier

Les dossiers seront étudiés sur la base des critères suivants :

- Qualité des réalisations artistiques (40 %)
- Adéquation de la démarche avec l'objet de la consultation (60 %)

Les 3 candidats présélectionnés sur dossier seront admis à concevoir une étude artistique, qui comprendra les éléments suivants :

- Texte de présentation de la proposition (2 000 signes maximum)
- Esquisse
- Mention du format final du trophée
- Mention des techniques, des modalités de réalisation et des éventuels partenaires ou sous-traitants
- Budget de l'opération détaillé, dont rémunération de l'auteur
- Calendrier prévisionnel de réalisation et de livraison

Sélection du lauréat sur remise de l'étude artistique

La sélection définitive du lauréat sera réalisée sur la base de l'analyse des études rendues :

- Qualité du projet artistique (90 %)
 - Adéquation du projet artistique à l'esprit de la commande (70 %)
 - Pertinence de la méthode de réalisation, d'acheminement et d'installation (30 %)
- Prix (10 %)

Budget alloué

Un budget maximal de 16 000 € TTC sera consacré à la réalisation des 9 trophées (conception, suivi de réalisation, production des objets et acheminement) pour la remise des 9 exemplaires du trophée attendus. Le candidat retenu devra prévoir dans sa proposition la possibilité de réaliser des exemplaires additionnels du trophée dans un délai inférieur à un mois et pour un montant maximal de 1 000 € TTC par exemplaire. Cette production sous réserve de sa nécessité, fera l'objet d'un avenant au contrat.

Les deux candidats dont le projet ne sera pas retenu recevront chacun une indemnité forfaitaire de 3 000 € TTC.

Modalités d'attribution du financement

Un comité de sélection proposera au commanditaire un projet pour être réalisé. Le candidat sélectionné recevra une enveloppe globale comprenant sa rémunération pour la conception, le suivi de la réalisation, les coûts de réalisation et de livraison des trophées, et la cession des droits d'auteur. Un contrat de commande entre le lauréat et le ministère de la Culture et un contrat de cession de droits patrimoniaux destinés à la communication institutionnelle sur le prix et le programme 1 immeuble, 1 œuvre seront établis

Propriété des exemplaires issus de la commande

La propriété des 9 exemplaires réalisés sera répartie de la manière suivante :

- 1 exemplaire à chaque artiste distingué par le prix 1 immeuble 1 œuvre ;
- 1 exemplaire à chaque entreprise de l'immobilier distinguée par le prix 1 immeuble 1 œuvre ;
- 1 exemplaire sera conservé par le ministère de la Culture.

Calendrier

- **Ouverture du dépôt des dossiers** : 2 septembre 2024
- **Date limite de dépôt des dossiers** : 7 octobre 2024, 23h59 (heure de Paris). *Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.*
- **Sélection des 3 candidats admis à remettre une étude** : 11 octobre 2024
- **Date limite de réception des études** : 28 novembre 2024, 23h59 (heure de Paris)
- **Annnonce de l'artiste lauréat** : 5 décembre 2024
Le lauréat sera annoncé sur le site Internet du ministère de la Culture. Les porteurs de projet recevront une notification d'acceptation ou de refus de leur dossier sur Démarches Simplifiées.
- **Rendu d'un prototype du trophée** : 9 janvier 2025
- **Livraison finale de l'ensemble des exemplaires du trophée** : 10 février 2025

NB : ce calendrier est prévisionnel, il est susceptible d'être modifié sans préavis.

Comment déposer un dossier ?

1. Pour accéder au formulaire en ligne, cliquez sur le bouton "Accéder au formulaire" en bas de page : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/commande-du-trophee-du-4eme-prix-1-immeuble-1-oeuvre> ;
2. Connectez-vous ou créez un compte, puis laissez-vous guider.

Une question ?

Pour toute question sur cet appel à projets, vous êtes invités à vous adresser au Pôle commande artistique :

- par mail à l'adresse 1immeuble1oeuvre@culture.gouv.fr ;
- par téléphone au 01 40 15 74 21.